



Luxembourg, le 12 février 2014

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre
des Députés

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

Par la présente j'ai l'honneur de vous informer que conformément aux dispositions de notre Règlement interne je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Justice:

« Il me revient que les délais entre l'introduction d'une requête devant le Tribunal des Tutelles Mineurs près du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et la date des plaidoiries d'une telle demande, sont actuellement assez longs. En effet, selon mes informations, les personnes concernées devraient attendre plusieurs mois avant de pouvoir plaider leur cause devant le tribunal en question.

Partant, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Justice:

Monsieur le Ministre peut-il me renseigner sur la moyenne des délais d'attente entre l'introduction d'une requête devant ledit Tribunal des Tutelles et les plaidoiries?

Monsieur le Ministre est-il d'avis que des délais de plusieurs mois sont encore raisonnables?

Dans la négative, par quels moyens Monsieur le Ministre entend-il remédier à la situation?

Est-il notamment prévu d'augmenter le rythme des séances du Tribunal des Tutelles ou encore de nommer un juge supplémentaire au tribunal susmentionné? »

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Gilles BAUM
Député